



Projet pédagogique 2021-2022
Accueil de loisirs
« Le Grand Jardin »

Ville de Saint Lunaire

Sommaire :

- ❶ Contexte et visées éducatives
- ❷ Organisation, fonctionnement de l'accueil de loisirs
- ❸ L'équipe d'animation
- ❹ Les locaux
- ❺ La communication
- ❻ Les partenaires
- ❼ Le budget
- ❽ L'évaluation

❶ Contexte et visées éducatives

Saint Lunaire propose un éventail d'activités variées pour les enfants de la commune, que ce soit par l'intermédiaire des services mis en place par la ville ou par les associations sportives et culturelles.

Parmi ces services, on retrouve l'Accueil de Loisirs Municipal « Le Grand Jardin » qui fonctionne toute l'année à différentes périodes (mercredis, vacances scolaires).

Il s'agit là d'un outil éducatif qui permet de rassembler des enfants de 3 à 18 ans, encadrés par un personnel qualifié.

L'accueil de Loisirs participe amplement à la politique éducative de la ville, de part la qualité de son service, et son souci de cohérence (accueil à l'année, projets à moyen et long terme, intentions éducatives à travers les animations proposées, référents adultes pour les enfants).

L'Accueil de Loisirs « le Grand Jardin », est composé de plusieurs outils ou activités au service de la population dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture.

L'objectif est à la fois de répondre aux besoins de la population et de participer à l'éducation des enfants et des jeunes.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'équipe d'animation a défini des axes éducatifs partagés, dans le but de véhiculer des valeurs et un message éducatifs commun auprès du public accueilli.

Ainsi, quatre axes éducatifs défendus :

❶ Inscrire la démarche dans un Parcours Citoyen :

Développer la notion de respect, de tolérance grâce :

- L'analyse des besoins
- Un comportement adapté des professionnels et du public,
- Une disponibilité, une écoute des professionnels,
- Le respect de la personne,
- Le savoir vivre,
- Passer de la notion d'usager à acteur (implication des enfants, parents...).

❷ Dans le cadre du parcours culturel, artistique et sportif

Favoriser l'apprentissage par le plaisir en :

- Proposant des activités variées et évolutives,
- Développant l'autonomie de l'enfant,
- Valorisant l'apprentissage,
- Faisant preuve de bienveillance à l'égard de: tous les jeunes.

❸ Exercer le rôle de médiateur :

- Transmettre les informations,
- Etre l'interface entre les différents acteurs (enfants, parents, professionnels, institutions, élus...),
- Organiser des temps d'échanges entre les différents publics, travailler en équipe, s'appuyer sur les compétences de chacun,

- Rassembler les générations,
- Maintenir le lien social,
- Favoriser la prévention, rassurer, anticiper.
- Savoir orienter et écouter.

④ S'inscrire dans le Parcours Avenir :

- Utilisation du jeu pour faciliter l'intégration sociale,
- Insister sur le respect des règles de vie,
- Respecter les autres, le fonctionnement collectif,
- Implication des jeunes dans les projets,
- Communication élargie,
- Moduler les prix (selon quotient familial) favorisant la mixité sociale.

L'application de ces visées éducatives se retrouve dans les différentes activités de l'Accueil de Loisirs.

② Organisation, fonctionnement de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs de la ville de Saint Lunaire regroupe les actions et activités de loisirs, de culture, de sports municipaux, en direction de différents publics : enfants, adolescents.

Ainsi, il comprend et se décline de la façon suivante :

- *l'Accueil de Loisirs « Le Grand Jardin »*, qui accueille les enfants de 3 à 13 ans les mercredis et pendant des périodes de vacances scolaires. Celui-ci est animé par 1 directrice et 3 animateurs diplômés, le mercredi. L'équipe d'animation est complétée pendant les vacances scolaires par 1 éducateur sportif communal ainsi que par des animateurs contractuels (BAFA), des stagiaires (BAFA – BPJEPS).
- *l'Espace Jeunes* qui accueille des enfants et adolescents à partir du CM1. Cet accueil est ouvert chaque mercredi de 17h à 19h en période scolaire et animé par 1 animatrice diplômée.

Voici donc un descriptif plus complet des objectifs et fonctionnement de chaque accueil.

- **L'accueil des 3 – 13 ans au « Grand Jardin »**

Cet accueil est ouvert pour les enfants de 3 à 13 ans les mercredis et pendant des périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances).

Des activités sont proposées selon un programme établi à l'avance, ainsi que des sorties et mini-camps pendant l'été.

Objectifs	Moyens
<p><u>Vie quotidienne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le rythme de l'enfant - Lui offrir la possibilité de s'isoler - Fonctionner avec des temps calmes et des temps d'activités - Permettre à l'enfant de trouver un climat de confiance et de convivialité - Favoriser l'expression libre - Encourager l'enfant à participer aux prises de décision 	<p>En aménageant des espaces de détente, de temps libre.</p> <p>En questionnant les enfants sur les points positifs ou négatifs des activités proposées.</p> <p>En les laissant proposer des idées d'animations.</p>
<p><u>Les activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte des activités manuelles avec toutes sortes de matériaux - Que l'enfant prenne plaisir à ... - Qu'il ait le choix de participer ou non - Qu'il trouve à l'ALSH, distractions et une ambiance de vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Varier les activités : créatives, sportives, culturelles... - Instaurer plusieurs ateliers et sorties en fonction des animateurs (une activité par animateur maximum). - Créer des activités ludiques (jeux d'extérieurs, de piste, chasse au trésor, déguisement, spectacle.) - Baignade et jeux de plage - Faire intervenir des professionnels qualifiés.
<p><u>Le Relationnel</u> :</p> <p>Enfants/enfants Possibilité pour l'enfant de rencontrer d'autres personnes extérieures au milieu scolaire ou familial, voire améliorer ses relations avec celles qu'il connaît déjà. Leur apprendre les principes fondamentaux de la vie en collectivité (respect de l'autre, des règles collectives...).</p> <p>Enfants/animateurs : Être à l'écoute des besoins de l'enfant Instaurer une relation de confiance</p> <p>Parents/animateurs : - Impliquer les parents et les animateurs sur certains projets - Partager avec les parents les initiatives de leurs enfants et leurs réalisations</p> <p>Animateurs/animateurs : Favoriser l'initiative des animateurs Créer une bonne cohésion de groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux autres activités proposées par des associations (yacht club, tennis club...) - Prendre le temps de discuter avec l'enfant, ou par l'intermédiaire d'un jeu, d'une activité manuelle, d'une sortie ... - Organiser des sorties extérieures à la journée (parc de loisirs, zoo, spectacle de marionnettes, cirque ...) - En sollicitant les parents pour aider à trouver des matériaux nécessaires aux activités de bricolage, ou à fabriquer des costumes pour un spectacle - En déléguant aux animateurs certaines tâches de la vie quotidienne, administratives ou en rapport avec les activités. - Réunion d'équipe afin de faire circuler l'information régulièrement - Temps de convivialité

- **L'Espace Jeunes**

Il accueille des enfants et adolescents à partir de 9 ans à l'ALSH Le Grand Jardin. Cet accueil est ouvert chaque mercredi de 17h à 19h en période scolaire et animé par 1 ou 2 animateurs municipaux.

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes permet aux enfants de venir participer aux activités en fonction de leurs disponibilités et de leur rythme. Ainsi, sur le créneau horaire de 17h à 19h, des animations sont mises en place selon les souhaits des jeunes et de la faisabilité de l'action (exemple : activités sportives, jeux de société, activités manuelles...).

Des sorties sont également organisées, chaque trimestre le mercredi après-midi. Le programme de ces sorties est établi en amont avec le groupe de jeunes.

Objectifs	Moyens
- Favoriser l'échange, la discussion entre les jeunes, et entre les adultes et les jeunes. Etablir un climat de confiance.	Proposer un fonctionnement adapté à leurs attentes et leur rythme de vie. Organiser des temps d'échanges, de discussions sur des thèmes les concernant.
- Créer un espace d'accueil convivial identifié	Aménagement des locaux respectant la tranche d'âge.
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs.	Organiser, avec les jeunes, des animations sportives et culturelles, des sorties...
- Assurer une continuité éducative entre les activités de l'accueil de loisirs 3 – 10 ans et l'accueil des pré-ados, ados.	Par l'intervention des mêmes animateurs auprès des différentes tranches d'âge.
- Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité.	Aménagement des espaces, rédaction d'un règlement intérieur.
- Développer leur créativité, leur curiosité	En leur permettant d'avoir accès à des activités nouvelles. En les incitant à s'investir dans leurs loisirs

- **Les relations entre animateurs :**

L'équipe d'animation est composée de 5 personnes (1 directrice + 3 animateurs + 1 éducateur sportif) qui se réunissent régulièrement afin de discuter et de préparer les animations.

Chaque animateur se voit confier certaines missions ou activités en fonction de ses compétences et doit en rendre compte à l'équipe.

Chaque animateur apporte ses idées, ses projets, son analyse afin d'améliorer le service auprès des jeunes.

Des animateurs contractuels sont également intégrés à l'équipe selon les périodes.

- Les relations animateurs/enfants :

Les animateurs doivent inciter les enfants et les jeunes à être force de proposition et les accompagner dans l'organisation de leurs loisirs et activités.

Les animateurs doivent veiller au respect de l'intégrité morale et physique des enfants et des jeunes accueillis. Ils sont à l'écoute des besoins, attentes et problèmes et peuvent les sensibiliser sur les comportements à risque (public adolescent).

- Les relations animateurs/familles :

Il est important que les parents connaissent les animateurs qui accueillent leurs enfants, afin d'établir un dialogue, une relation de confiance et d'informer les familles sur les activités et éventuellement de rendre compte de certains agissements.

- La vie quotidienne

L'équipe d'animation veille à respecter les rythmes et besoins des enfants en adaptant la vie de l'ALSH afin que chacun s'y sente à l'aise. Ainsi des horaires d'activités, de repos (sieste), de repas et la nature même des activités sont prévus en fonction du rythme des enfants accueillis et de la composition du groupe (tranches d'âge) et de la capacité d'encadrement.

Présentation d'une journée type :

7h45 à 9h30 : accueil échelonné des enfants

9h30 : Collation (jus de fruit frais préparé par les enfants sur place ou fruits secs).

10h : début des activités : présentation du programme aux enfants par l'ensemble des animateurs

12h : fin des activités et départ pour le restaurant scolaire

12h – 13h : repas

13h15 : sieste pour les enfants qui en ont besoin, avec un réveil échelonné.

13h30 – 14h : jeux libres, temps calme

14h- 16h30 : début des activités : présentation du programme aux enfants par l'ensemble des animateurs

16h30 : goûter

17h : accueil des parents et départ progressif des enfants.

18h45 : fermeture de l'ALSH

A partir de 18h45 : entretien des locaux.

③ L'équipe d'animation

L'équipe d'animation se relaye sur les différentes activités et créneaux d'ouverture.

Elle se réunit régulièrement afin de définir les orientations et échanger sur les animations et les comportements des enfants et des jeunes.

L'Accueil de Loisirs peut également faire appel à des prestataires extérieurs pour des activités spécifiques (sportives, culturelles...).

L'équipe d'animation est renforcée pendant les vacances scolaires par des animateurs contractuels et des stagiaires (BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS...) et animateurs sous convention (partenariat communes voisines).

4 Les locaux

☞ L'accueil des 3 – 18 ans au « Grand Jardin »

Les enfants sont accueillis à l'Accueil de Loisirs « le Grand Jardin » situé 168 rue des Douets, à Saint Lunaire durant les mercredis et les vacances scolaires. Le bâtiment date de juillet 2006 et est prévu pour accueillir jusqu'à 64 enfants. Il s'agit d'un lieu aménagé pour respecter le rythme des enfants et organiser différentes animations (activités manuelles, jeux extérieurs dans le jardin ou la cour, salle de sieste, sanitaires, infirmerie, bureau, réserve de rangement, office, coin calme et trois salles réservées aux activités en fonction de l'âge des enfants). L'école maternelle est également occupée pendant les vacances scolaires notamment pour la sieste des petits.

Pour les animations sportives des petites vacances, la salle omnisports est régulièrement utilisée.

5 La communication

Les programmes d'animations sont affichés dans les équipements de la ville de Saint Lunaire ainsi que dans les écoles.

Ils sont également disponibles sur le site internet de la Ville de Saint Lunaire, ainsi que sur le portail famille.

6 Les partenaires

Parmi ses partenaires, l'Accueil de loisirs compte les associations lunairiennes ainsi que des intervenants extérieurs pour des activités spécifiques (atelier théâtre, activités sportives, spectacles, ludothèque...) et des partenaires institutionnels (CAF, DDJS...).

7 Le budget

Le budget est intégré dans le budget du Service Jeunesse Animation Municipal.

Une comptabilité analytique est tenue pour chaque type d'accueil, afin d'effectuer des bilans reflétant au mieux la réalité.

Le budget est établi par le directeur et présenté au Conseil Municipal qui le vote en intégralité ou bien y apporte des modifications.

8 L'évaluation

L'évaluation de l'action est une phase très importante dans le projet pédagogique.

On retrouve la phase d'évaluation à différents moments, que ce soit lors de l'évaluation générale du projet pédagogique à l'année, ou bien lors d'animations et projets divers.

Elle permet d'analyser la qualité du travail réalisé (évaluation sommative), sa cohérence générale et la pertinence des actions mises en place au regard du projet éducatif.

L'évaluation permet également de concevoir (évaluation diagnostique) et de proposer d'éventuelles adaptations (évaluation formative) aux problématiques rencontrées.

L'évaluation doit se faire de manière concertée avec les animateurs, les jeunes et les parents.

L'évaluation peut être à la fois quantitative (nombre de jeunes accueilli sur une période donnée), et qualitative (échanges discussions avec les jeunes, entre animateurs, entre jeunes et parents, entre animateurs et parents).

Il s'agit là de dresser un état des lieux de l'action menée, afin d'améliorer le service en fonction des attentes et besoins du public accueilli.